



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé: 15
Nombre de Conseillers en exercice: 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance: 12

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS : Vincent BEILLARD ; Annie MORIN ; Fernand KARAGIANNIS ; Sabine GIRARD ; Agnès HATTON ; André ODDON ; Joachim HIRSCHLER ; Michel GAUTHERON ; Isabelle RAFFNER ; Christine SEUX ; François PEGON ; Dominique BALDERANIS (procuration pour Annette GUEYDAN)

ABSENTS EXCUSES : Charles DESBOIS ; David GOURDANT ; Annette GUEYDAN

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2014.

Secrétaire de séance : Joachim HIRSCHLER

N°	Points
1	Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
2	Remboursement de frais aux élus – mandat spécial – déplacement ministère
3	Vente du tractopelle communal-offre d'achat d'un particulier
4	Recrutement d'animateurs TAP (Temps d'Activité Péri-éducatifs) pour l'année scolaire 2014/2015

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle les points figurant à l'ordre du jour de la convocation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
- ADOPTE l'ordre du jour tel que présenté.

1 | Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire fait part du compte rendu du dernier conseil municipal dont chaque élu dispose d'un exemplaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
- ADOPTE le compte rendu du dernier conseil municipal.

2 | Remboursement de frais aux élus – mandat spécial – voyage ministère

Monsieur le maire expose la proposition de participation à un déplacement au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité le 1^{er} septembre 2014.

Il est indiqué que les frais de transport s'élèvent à 147€.

Monsieur le Maire souhaite un remboursement à hauteur de 73.5€ (soit 50% du prix du trajet en TGV).

Il convient, si le conseil municipal en est d'accord que soit accordé à M le Maire un mandat spécial.

Joachim HIRSCHLER, Agnès HATTON et Dominique BALDERANIS souhaitent que, compte tenu du caractère exceptionnel de la dépense, celle-ci soit prise en compte en totalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **DECIDE de donner mandat spécial à Vincent BEILLARD pour participer à un déplacement au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité le 1^{er} septembre 2014,**
- **FIXE le remboursement des frais de séjour au montant de 147 €,**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

3 | Vente du tractopelle communal

Monsieur GAUTHERON Michel, indique que le tractopelle communal, qui a plus de 20 ans, équipement vétuste et qui devrait être mis aux normes de sécurité, a fait l'objet de vols ces dernières années qui le rendent désormais inutilisable. Il convient en conséquence de prévoir la cession de ce bien. Une nouvelle proposition d'acquisition a été reçue de Monsieur PASCAL Nicolas pour un montant de 1500€.

Monsieur GAUTHERON Michel rappelle que ce montant est 2 fois supérieur par rapport à une vente à la tonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **DECIDE de céder le tractopelle JCB au prix de 1500 € à Monsieur PASCAL Nicolas**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

4 | Recrutement d'animateurs TAP

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, dans sa dernière séance, a créé le poste de coordinateur enfance jeunesse à pourvoir par la forme d'un emploi aidé. Le conseil municipal lui ayant délégué compétence dans cette perspective, il rend compte des choix définitifs effectués pour ce recrutement dans le respect de la délégation donnée sur le plan budgétaire :

- Durée d'emploi hebdomadaire (temps annualisé) : 24 heures
- Indice de rémunération 290 correspondant à la grille de la convention collective d'animation groupe C
- Durée du contrat : 1 an à compter du 1^{er} septembre 2014
- Contrat d'avenir

En complément de ce recrutement, et de l'augmentation horaire à prévoir d'un personnel communal de maternelle pour pallier la mise en œuvre de cette réforme, il convient également d'autoriser le recrutement d'animateurs TAP, qui seront en charge de l'encadrement des enfants.

Il est proposé d'y pourvoir sous la forme de contrats en « accroissement temporaire d'activité », forme de recrutement acceptée pour une durée ne devant toutefois pas excéder 12 mois (pour la somme des contrats passés). Cette forme de contrat répond à la nature du service (service nouveau qui connaîtra de fait une première période un peu « expérimentale »). La première année d'activité permettra de définir plus précisément le besoin pour les années à venir.

Le conseil municipal doit autoriser la création budgétaire du nombre d'emplois sur la période scolaire 2014/2015. Celui-ci est estimé à 4 (pouvant varier en fonction du nombre d'élèves inscrits). La durée hebdomadaire d'emploi (par emploi TAP) est évaluée à 5 heures. Le cadre d'emploi de référence est celui d'adjoint territorial de l'animation (premier échelon du premier grade).

Monsieur le Maire rappelle que la commune cherche toujours des candidatures aux postes d'animateurs TAP et tient à remercier les bénévoles aujourd'hui investis sur ce temps.

Isabelle RAFFNER et Christine SEUX (Pôle Jeunesse) rappellent que ce poste n'a pu être mutualisé avec d'autres communes

du fait des créneaux horaires demandés aux animateurs (identiques sur beaucoup de communes voisines) et qu'il est amené à évoluer sur la compétence jeunesse.

Un groupe de pilotage (GAP Jeunesse) a spécifiquement été créé et permettra de tirer le bilan de la première période scolaire (1^{er} septembre au 17 octobre 2014).

François PEGON ajoute que l'ancienne équipe municipale aurait souhaité se donner du temps pour appliquer la réforme des rythmes scolaires et s'interroger sur le budget alloué à ce service.

Vincent BEILLARD rappelle que l'année scolaire 2014/2015 est une année « test » et que les animateurs TAP deviendront vraisemblablement du personnel intercommunal pour l'année 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **DECIDE de créer 4 d'emplois d'animateurs TAP sous la forme de CDD en accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an maximum et 5 heures hebdomadaires en temps scolaire, en référence au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation (1^{er} grade, 1^{er} échelon) à compter du 1^{er} septembre 2014**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

Questions diverses

Annette GUEYDAN a souhaité que l'annulation de l'élection municipale de Véronne et ses conséquences en terme de sièges communautaires pour la commune soit abordés en conseil municipal.

Agnès HATTON annonce que le nombre de délégués communautaires sera modifié pour les communes suivantes : Mirabel et Blacons, Piégros la Clastre, Saillans, Aouste et Crest.

Vincent BEILLARD rappelle l'agenda :

- Commission stationnement et circulation le 12/09/2014 à 18h
- GAP dialogue social le 19/09 à 18h salle polyvalente
- Réunion publique sur la constitution du comité des sages le 17/09 à 19h en Mairie

M Morin Michel alerte les élus du refus apposé à l'association du Raid VTT par le propriétaire du camping.

Le local ouvert nommé l'abri du besoin a trouvé une utilité mais il faut encore veiller à sa gestion. La question d'une benne dédiée est posée sur ce site.

Enfin, M PEGON pose la question du renouvellement du feu d'artifice par la municipalité pour l'année prochaine. Vincent BEILLARD annonce que cette question fera l'objet d'un débat avec la population lors des prochains GAP.

La séance est close à 20h55

**Le secrétaire de séance,
Joachim HIRSCHLER**

